



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rég
Mor
be***22026543***Tribunal de l'entreprise du Hainaut
Division Charleroi**17 FEV. 2022****Le Greffier**
Greffé

N° d'entreprise : BE 0452.868.452

Nom :

(en entier) : A ZERO

(en abrégé) :

Forme légale : société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 7181 Seneffe (Arquennes), Chaussée de Nivelles 167

Objet de l'acte : transférer le siège social de la société

D'un procès-verbal de 10 février 2022 dressé par Maître Mia Willemsen, Notaire à la résidence de Retie,, il résulte que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « A ZERO », ayant son siège à 7181 Seneffe (Arquennes), Chaussée de Nivelles 167, tribunal de l'entreprise d'Hainaut, division Charleroi avec le numéro d'entreprise 0452.868.452.

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

1. Première résolution - Transfert l'adresse du siège de la société

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège de la société à la Région flamande, à 2470 Retie, Veldenstraat 14.

La condition suspensive

La décision de transfert du siège est prise sous la condition suspensive que l'adaptation des statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations soit constatée durant la même assemblée, dans un deuxième acte établi dans la nouvelle langue et renvoyant au premier acte.

Pour extrait analytique conforme

Notaire Mia Willemsen

Déposé ensemble avec ce document:: l'expédition du procès-verbal de 10 février 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2022 - Annexes du Moniteur belge